

Jacky CHATELAIN 1^{Bis} Rue de Kerguelen

(42)

Concerne la parcelle XB 392.
J'écris cette réclamation, car ma parcelle sera classée en zone N
avec le nouveau PLU.

Pourquoi en zone N et non en zone U ? Je ne comprends pas
j'ai déposé à la mairie de Plouhinec une demande de permis
de construire sur cette parcelle. Ce P.C. m'a été accordé
le 20 juin 2024 par la mairie de Plouhinec, sous le
N° PC 029 1972400023.

Je demande le classement de ma parcelle XB 392 en
zone Urbanisée.

Ce qui est logique et légitime.

Cordialement

Jacky CHATELAIN

